

# Commission des droits de l'homme

## Quarantième Session

### Déclaration présentée par Cruz Melchor EYA NCHAMA (1)

#### Mouvement International pour l'Union Fraternelle entre les Races et les Peuples

Monsieur le Président,

Le point de l'ordre du jour intitulé « Questions de mesures à prendre contre toutes les idéologies et pratiques totalitaires ou autres, y compris le nazisme, le fascisme et le néofascisme, qui sont fondées sur l'exclusivisme ou l'intolérance raciale ou ethnique, la haine, la terreur, le déni systématique des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou qui ont de telles conséquences », Ce point de l'ordre du jour est très important parce que les pratiques totalitaires ont semé la terreur dans le monde entier,

Monsieur le Président,

La communauté internationale ne manque jamais de porter secours aux victimes de catastrophes telles que les tremblements de terre, les accidents d'avion ou les naufrages en mer, mais qu'elle garde un étrange silence lorsqu'un groupe d'individus assassine les habitants d'une région au nom d'un gouvernement ou s'attaque à ses propres concitoyens.

Les idéologies et les pratiques totalitaires doivent être considérées comme un fléau social que la communauté internationale doit combattre, notamment en Afrique du Sud, en Namibie, en El Salvador et au Guatemala, pays dont les peuples continuent à lutter contre le fascisme et le nazisme. Ces idéologies sont superficielles et irrationnelles et sont soutenues par des médiocres qui ne possèdent que la force des armes et sont incapables d'instaurer un dialogue dans la société qu'ils prétendent gouverner.

Monsieur le Président,

Le Directeur adjoint de Centre des Nations Unies aux droits de l'homme nous a informé que l'Assemblée générale de l'ONU a adoptée en date du 16 décembre 1983 une résolution pour combattre les idéologies fascistes ou nazis et les pratiques totalitaires. L'objectif de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux pactes internationaux est de combattre les idéologies et les pratiques totalitaires.

Malgré tous les efforts déployés par la communauté internationale, d'autres Etats continuent à appliquer des idéologies et des pratiques totalitaires, comme le prouve la situation en Guinée équatoriale. Dans ce pays, en effet, une constitution de type fasciste selon laquelle le Président du Conseil militaire suprême est président de la République, a été imposée en août 1982.

Monsieur le Président,

La Guinée Équatoriale est le meilleur exemple pour étudier l'installation dans un pays membre des Nations Unies des idéologies nazis ou fascistes et les pratiques totalitaires. Monsieur le Professeur Joseph Owona de l'Université de Yaoundé dans son article intitulé « La Guinée Équatoriale et la démocratisation : l'astucieux recours à un constitutionalisme rédhibitoire » publié dans la revue française Le mois en Afrique, avril 1982 ; à la lecture de cet article on se rend compte de la façon que les militaires équato-guinéens pratiquent le totalitarisme dans ce pays.

La Commission Internationale de Juristes dans une communication écrite à votre Commission datée du 31 janvier 1983, document E/CN.4/1983/NGO/4 ; à la lecture de ce document on arrive à la conclusion que effectivement la dictature, le fascisme et les pratiques totalitaires s'installent en Guinée Équatoriale d'une façon constitutionnelle.

Les représentants des peuples qui dénoncent les idéologies et les pratiques totalitaires qui ont cours dans leurs pays sont qualifiés de terroristes par certains gouvernements, alors que ce sont précisément ces gouvernements qui appliquent des politiques terroristes et fascistes.

Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples (UFER) engage la Commission à faire en sorte que la lutte contre les idéologies totalitaires soit intensifiée sans plus de retard, dans l'intérêt de la paix dans le monde.

Je vous remercie pour votre attention

(1) Voir Compte rendu analytique de la 27<sup>ème</sup> séance tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 24 février 1984, é 10 heures